

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00949
Numéro SIREN : 529 276 099
Nom ou dénomination : A.F. TOITURE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt 3232

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseSASU AF TOITURENéant

Adresse de l'entreprise4579 R.D. 208506330 ROQUEFORT LES PINS

Numéro SIRET *52927609900031

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122017	31122016
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	26 280	18 956
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 000	1 000
Total I (5)		044	048	27 280	19 956
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	6 748	8 818
	Marchandises *	060	062	4 600	3 570
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	193 757	96 711
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	26 399	12 206
	Valeurs mobilières de placement	080	082	3 656	12 955
	Disponibilités	084	086	577	4 275
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 987	8 012
	Total II	096	098	238 724	146 547
Total général (I+II)		110	112	266 005	166 503

PASSÉ
CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	58 000
	Report à nouveau	134	16
	Résultat de l'exercice	136	31 428
	Provisions réglementées	140	
Total I		142	92 744

Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	57 734	13 212
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		800
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	58 481	23 110
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 790	36 637
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	154 863	73 759
Total général (I + II + III)		180	266 005	166 503

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	13 772
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 028
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 333

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AF TOITURE

Néant * *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7 J Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 J

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		410
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217	2 000	218	537 414	534 271
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(2 070)	(13 182)
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	7 375	
	Autres produits				230	5 007	12 100
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	547 725	533 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	355	352
	Variation de stock (marchandises) *				236	(1 030)	2 710
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	144 029	107 893
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier 14 469 - immobilier			242	190 439	150 591
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	862	244	2 957	4 600
	Rémunérations du personnel *				250	108 662	146 193
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	56 856	79 391
	Dotations aux amortissements *				254	5 105	5 408
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	43	19
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	507 415	497 157
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	40 310	36 443
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	4	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	3 586	450
	Charges financières	(V)			294	313	217
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	3 791	1 008
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	5 398	4 240
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	34 398	31 428
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	34 398	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	5 398	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	435	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
				Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	35 990	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	35 990	372

SASU AF TOITURE
4579 R.D. 2085
CIDEX 40
06330 ROQUEFORT LES PINS

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

BARIS

SA SOGETEC
9 RUE DU CHEVALIER MARTIN
LE SAINTE LUCE B
06800 CAGNES SUR MER
04 92 02 50 30

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	1
Informations générales complémentaires	1
Informations complémentaires (CICE)	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Charges à payer	4
Détail des charges à payer	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 266 004.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 537 413.68 Euros et dégageant un bénéfice de 34 397.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4241 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 241 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	2 241
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	2 000
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	4 241

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 800		
Installations générales agencements aménagements divers	3 863		
Matériel de transport	10 500		13 028
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 424		
TOTAL	59 587		13 028
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	60 587		13 028

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			40 800	40 800
Installations générales agencements aménagements divers			3 863	3 863
Matériel de transport		679	22 849	22 849
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		894	3 530	3 530
TOTAL		1 573	71 043	71 043
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL		1 573	72 043	72 043

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 632	4 066		26 697
Installations générales agencements aménagements divers	3 076	124		3 200
Matériel de transport	10 500	915	80	11 335
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 424		894	3 530
TOTAL	40 631	5 105	974	44 762
TOTAL GENERAL	40 631	5 105	974	44 762

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 066				
Instal.générales agenc.aménag.divers	124				
Matériel de transport	915				
TOTAL	5 105				
TOTAL GENERAL	5 105				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Autres créances clients	193 757	193 757	
Impôts sur les bénéfices	2 637	2 637	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 262	21 262	
Débiteurs divers	2 500	2 500	
Charges constatées d'avance	2 987	2 987	
TOTAL	224 143	224 143	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57 734	43 962	13 772	
Fournisseurs et comptes rattachés	58 481	58 481		
Personnel et comptes rattachés	2 200	2 200		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 756	11 756		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 869	21 869		
Autres impôts taxes et assimilés	1 034	1 034		
Groupe et associés	1 790	1 790		
TOTAL	154 863	141 091	13 772	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	27 371			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 747			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	3 000			3 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 034
Total	1 034

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
cvae a regler	267
RAXE APP.	767
Total	1 034

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse

06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 12 JUIN 2018 A 9 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

ET LE DOUZE JUIN A NEUF HEURES

Monsieur Franck ASARISI associé unique et Président de la Société, propriétaire des 3000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 34.398 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit un BENEFICE de 34.398 € comme suit :

. Distribution d'un dividende	15.000 €
. Aux Autres Réserves	19.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>398 €</u>
	34.398 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 435 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit la somme de 55.008 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

L'associé unique et Président,
Franck ASARISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish on the left side.

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse

06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 12 JUIN 2018 A 9 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 34.398 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit un BENEFICE de 34.398 € comme suit :

. Distribution d'un dividende	15.000 €
. Aux Autres Réserves	19.000 €
. Au Report à Nouveau	398 €
	<u>34.398 €</u>

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 435 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit la somme de 55.008 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Franck ASARISI

